DEPARTEMENT DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT de LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

CANTON de VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2014

Compte rendu affiché le 30 avril 2014

Date de convocation du Conseil municipal le 18 avril 2014

Nombre de membres					
Art, 2121-2	-	Qui ont pris part à la délibération			
du CGCT	En Exercice				
43	43	43			

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Ahmed CHEKHAB

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Katouar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE,

Objet:

14.04.0019 Création des conseils de quartiers

PRÉFECTURE du RHÔNE

Recule 2 9 AVR. 2014

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRAI SÉES 7 Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Saïd YAHIAOUI à Dorra HANNACHI.

Membres absents excusés:

Sacha FORCA.

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons développer les conditions de l'expression et de la participation démocratique des Vaudaises et des Vaudais.

Conformément à la loi du 27 février 2002 sur la Démocratie de proximité, nous vous soumettons aujourd'hui le cadre dans lequel seront instaurés les huit Conseils de Quartier dont vous trouverez la liste en annexe.

Le nouveau texte concernant la Politique de la Ville et sur lequel je suis intervenue à l'Assemblée Nationale, renforce l'importance et la nécessité de l'intervention des citoyens dans des Villes comme la nôtre.

Sous la responsabilité de la municipalité, les Conseils de Quartier auront un rôle d'avis et de proposition sur toutes les questions intéressant le quartier ou la Ville : le cadre de vie, les équipements, les pratiques culturelles et sportives, la valorisation du patrimoine, le travail de mémoire, le développement des nouvelles technologies, l'emploi, le développement économique et commercial, l'environnement, etc...

Les Conseils de Quartier seront donc associés et concertés sur les grands projets, sur les aménagements de proximité et ils seront aussi porteurs d'initiatives.

Les habitants ont une expertise d'usage irremplaçable qu'ils feront valoir auprès des élus et des techniciens. Les Conseils de Quartier donneront leur point de vue et enrichiront les politiques publiques, organiseront des animations, favoriseront les rencontres et échanges, ils impulseront de nouveaux projets, ils disposeront d'un budget dédié aux initiatives de proximité.

Un Conseil de Quartier pourra aussi développer des partenariats avec des institutions mais également avec le mouvement associatif, avec les autres Conseils de Quartier.

Un projet de charte et de règlement sera très prochainement présenté au Conseil Municipal. Je peux d'ores et déjà annoncer que ces huit instances consultatives seront ouvertes à toute personne âgée de 16 ans et plus, résidant ou exerçant une activité sur le quartier concerné et qu'elles seront co-présidées par un adjoint municipal et un habitant membre du Conseil de Quartier.

Pour mettre en musique cette partition de démocratie locale et co-présider nos huit Conseils de Ouartier, quatre postes supplémentaires d'adjoint au Maire sont proposés.

En conséquence, je vous propose

- De décider la création de huit Conseils de Quartier sur l'ensemble du territoire communal;
- De décider la création de quatre postes d'Adjoint au Maire en charge des Conseils de Quartier.

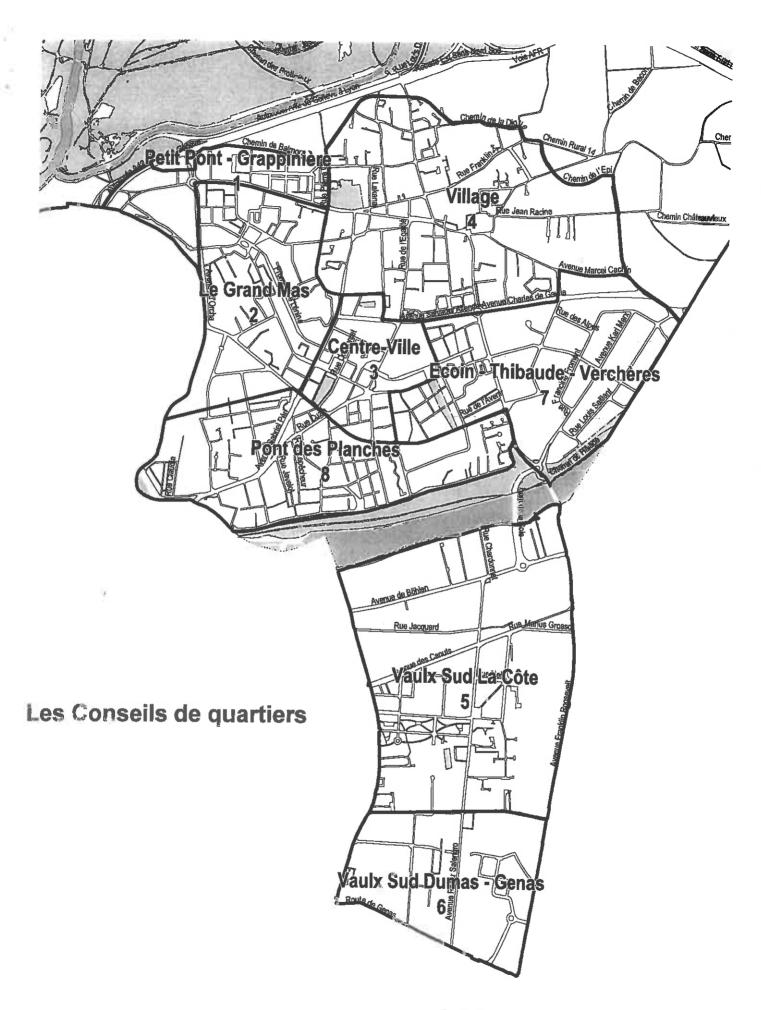
Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- > Approuve à l'unanimité la création de huit Conseils de Quartier sur l'ensemble du territoire communal;
- > Approuve à la majorité la création de quatre postes d'Adjoint au Maire en charge des Conseils de Quartier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme Mme la Députée - Maire

Helene GEOFFRO



VaulXerl/elin

Direction du Développement Urbain Observatoire des Données Urbaines et Sociales 2014 Sources:

Voies et habillage : Communauté Urbaine de Lyon droits réservés - Reproduction interdite